



Visa pour regroupement familial - article 40 avec ressortissant belge mineur

Contrôle ambassade	Contrôle demandeur	Doc. N°	Original / Copie	Description du document
		1	Original	Cette liste de contrôle , avec les cases cochées et les documents dans l'ordre de cette liste de contrôle.
		2	Copie	E-mail de confirmation imprimé, indiquant que vous avez un rendez-vous pour votre demande de visa.
		3	Original + copie	Formulaire de demande de visa dûment rempli. Signé et daté sur la dernière page du formulaire. Le formulaire peut être imprimé après avoir rempli les données sur https://visaonweb.diplomatie.be/ .
		4	Original	Deux photos d'identité récentes (3,5 * 4,5 cm sur fond blanc)
		5	2 set de copies	Preuve du paiement de la redevance : vérifiez le montant exact qui doit être transféré à l'Office des étrangers à Bruxelles : IBAN : BE57 6792 0060 9235 BIC : PCHQBEBB Banque : BPOST NV, Muntcentrum (zonder nr.), 1000 Bruxelles Bénéficiaire : FOD Home Affaires Référence de paiement : Nom_Prénom_Nationalité_Anniversaire (JJMMAAAA), (= date de naissance du demandeur)
		6	Original + copie	Un passport avec une validité d'au moins 12 mois. Le passeport doit avoir au moins 2 feuilles de pages vides pour coller le visa. Copie des pages de données personnelles (cela inclut la page de signature) et copie du visa Schengen précédent (le cas échéant)
		7	2 set de copie	Pour les ressortissants indonésiens/timorais : copie de la carte d'identité Pour les étrangers : titre de séjour : KITAS, KITAP, Visa Sosial Budaya, etc.
		8	Original + copie	Acte de naissance du belge mineur (apostillé) délivré < 6 mois Pour les démarches d'Apostille, voir ici
		9	2 set de copie	Preuve que l'applicant accompagne ou rejoint le Belge mineur : réservation d'un billet d'avion, preuve d'un toit commun en Belgique,...
		10	Original	Frais de traitement de Visa D : voir le dossier pdf en tarifs consulaires (les frais de traitement se sont pas remboursable en cas de retrait de la demande ou d'un refus)

J'AI ÉTÉ INFORMÉ QUE :

- Mon passeport sera conservé pendant toute la durée du traitement du visa ;
- Les documents doivent être présentés en néerlandais, français, allemand ou anglais. Si dans une autre langue, ils doivent être traduits par un traducteur assermenté ;
- Des documents supplémentaires peuvent être demandés ;
- Ma demande ne pourra être traitée que lorsque le dossier soumis sera complet ;
- Le délai de traitement de la demande peut prendre plusieurs mois ;
- Les documents originaux seront restitués en fin de procédure.

Signature:

